



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE

PV N° 193 CS /42

REUNION du 22/06/2022

PRESENTS : MM. LECOUR B - FAORO P - BELORGEY B – DA SILVA S – PAGANT JM – VALOT N. – FREREJACQUES A.

ETHIQUE SPORTIF

Article 1 - Challenge Ethique - Fair-Play & Lutte contre la Violence et les Incivilités Il est institué un challenge Ethique - Fair-Play & Lutte Contre la Violence et les Incivilités au sein du district en vue de valoriser les bons comportements sportifs et de pénaliser les équipes des clubs dont les dossiers disciplinaires sont trop nombreux.

Catégories concernées

- Championnats Seniors Masculins
- Championnats Football Diversifié
- Championnats Jeunes (U18 et U15 Départemental 1)

Les classements seront établis sauf sur les U18-U15 D2 Domaine d'application L'application de ce règlement est valable quel que soit le nombre de matches de championnats disputés par les clubs à l'intérieur de chaque groupe en y incluant les matches arrêtés et rejoués

Article 4 - LE CLASSEMENT DE L'ETHIQUE

La rectification du classement en tenant compte du retrait de points sera notifiée par la Commission des Compétitions Seniors et Jeunes.

Barème des Joueurs

Un avertissement	Un (1) point
Un match de suspension ferme suite 3 avertissements	Trois (3) points
Un match de suspension ferme	Cinq (5) points
Deux matches de suspension ferme	Dix (10) points
Et ainsi de suite	

Deux matches de suspension ferme	1 mois = 15 points avec un maximum de 150 points pour un an et 80 points par année supplémentaire (calculé prorata temporis : exemple - 18 mois de suspension = $(150 + (80 : 2) = 190$ points)
----------------------------------	---

Barème : TOUT AUTRE LICENCIE

Rappel aux devoirs de sa charge	Un (1) point
Blâme	Deux (2) points
Matches de suspension,	Identique barème « joueurs »

RETRAIT DE POINTS

Groupe de 14 Equipes	Groupe de 12 équipes	Groupes de 10 équipes	Malus au classement
De 126 à 150	De 101 à 125	De 76 à 100	Un (1) point
De 151 à 175	De 126 à 150	De 101 à 125	Deux (2) points
De 176 à 200	De 151 à 175	De 126 à 150	Trois (3) points
Et ainsi de suite			
Limitation à 12 points de retrait par équipe par saison			

Les dossiers ayant entraîné un retrait de point(s) dans le cadre de la procédure disciplinaire ne feront pas l'objet d'un nouveau retrait de point(s) (proscription de la double peine).

En date du 22/06/2022

Retrait de point(s) appliqué au classement du 22/06/2022 (avec rappel des points du classement de l'Éthique Sportive)

Division	Clubs	13 Avril	Clubs	06 Mai	Clubs	18 Mai	CLUBS	25 Mai	CLUBS 7 Juin	7 JUIN
D1	OUGES	- 4 Pts *	OUGES	-1 Pt	VINGEANNE	-1 Pt	**FAUVERNEY	-1 Pt	R .A.S	
D2	MAREY	-1 Pt	ECHENON	-12 Pts	MAREY	-2 Pts				
	BRESSEY	-1 Pt								
D3	LONGCHAMP								Au 22/06/2022 -12 pts	

* au 13/04/22 OUGES avait 202 points à l'éthique et aurait dû avoir moins 4 points au lieu de 3 points soit 5 points au 18/05/22.

** au 25/05/22 FAUVERNEY 2 en D1 moins 1Pt soit moins 8 Pts.

I- ACCESSIONS - RETROGRADATIONS 2021/2022

La Commission établit la liste provisoire des clubs pouvant évoluer dans les différents championnats Départementaux.

Ces listes sont établies :

- Sous réserve des dossiers en cours en LBFC et en District (statut de l'arbitrage et discipline).
- Sous réserve d'engagement.

Par ailleurs, ces listes restent soumises à l'approbation du Comité de Direction du District.

4 descentes de R3 CS AUXONNE – AS GENLIS – POUILLY EN AUXOIS – FC MPL (voir PV statut et règlement LBFC du 15/06/2022)

Compositions des groupes :

D1 : 1 groupe de 12 équipes

D2 : 2 groupes de 12 équipes

D3 : 4 groupes de 12 équipes

D4 : x groupes de 6 équipes

D1

12 Equipes

Accessions en R3

GEVREY CHAMBERTIN – ST REMY LES MONTBARD.

RETROGRADATIONS DE R3 : CS AUXONNE – AS GENLIS – POUILLY EN AUXOIS – FC MPL

Accessions de D2 en D1

Groupe A : UCCF.

Groupe B : ST APOLLINAIRE 3.

Sont maintenus : ASPTT Dijon 2 - MVF 1 – QUETIGNY 3 – TILLES FC – ST JEAN DE LOSNE 2 – OUGES.

D2

24 Equipes

Rétrogradation de D1 :

PLOMBIERES – ENT AISEREY IZEURE - USSE – FAUVERNEY 2 – VINGEANNE FC – SAULON/CORCELLES.

Accessions de D3 en D2

Groupe A : UCCF 2.

Groupe B : ASDDOM.

Groupe C : MANLAY 2^{ème} (FCNCS 2 1^{er} ne peut accéder en D2).

Groupe D : ENT PERRIGNY/DIJON (sous réserve du statut de l'arbitrage).

Sont maintenus : CHAMPDOTRE LONGEAULT 1 – CHEVIGNY ST SR 2 - DAIX 1 – FONTAINE LES DIJON 2 – IS SELONGEY 4 - MARSANNAY 2 – FCNCS – LACANCHE 1 - LONGVIC 2 – VNFC – ST REMY 2 – SOMBERNON/GISSEY – BEAUNE 2 – USCD 2.

D3

48 équipes

Rétrogradations de D2

Groupe A : DIJON ULFE – MVF 2 – MAREY – FCCL 2 – FC GRESILLES – ESVO (forfait général en D4).

Groupe B : GEVREY 2 – ASFO – ECHENON – BRESSEY – US SAVIGNY.

Accessions de D4 PHASE AUTOMNE en D3

Groupe A : DIJON AFRIQUE

Groupe B : CHENOVE – OUGES 2 (meilleur 2^{ème} en remplacement de l'ESVO) - BELAN (meilleur 3^{ème} en remplacement de GRESILLES FC 2).

Groupe C : POUILLY BSK – TILLENAY (meilleur 2^{ème}).

Sont maintenus : BRAZEY 1(sous réserve du dossier de discipline) – DIJON DINAMO 1 - E.F. VILLAGES 2 – Ent TART LE HAUT VAR. 1 - FAUVERNEY 3 - GENLIS 2 – IS SELONGEY 5 – JEUNESSE MAHORAISE 1 - MEURSAULT 2 – FCNCS 2 - PLOMBIERES 2 – POUILLY EN AUXOIS 2 - REMILLY 1 – RUFFEY STE MARIE 1 – SEMUR EPOISSES 2 – ST JEAN DE LOSNE 3 – TIL CHATEL 1 - TILLES FC 2 - UFCO 1 - VITTEAUX 1 - VOUGEOT 1 – DIJON TOISON D OR – ST EUPHRONE – CHAMMESSON – VNFC 2 – FCAB – MPL 2 – USCD 3 – NOLAY (sous réserve du dossier de discipline) – TALANT – BLIGNY – SAULON/CORCELLES 2 –

D4

Rétrogradations de D3

Les 2 derniers de chaque groupe et les 3 plus mauvais 10 ème.

Groupe A : AS POUSSOT – AHUY – MVF 3.

Groupe B : CCOF – LONGCHAMP – BRESSEY 2.

Groupe C : MERCEUIL – SAVIGNY 2 – MAGNIEN.

Groupe D : EF BEAUNOISE – ECHENON 2.

Sont maintenus : Les clubs non promus en D3.

II - CHAMPIONNATS SENIORS 2020/2021

2.1 DATES D'ENGAGEMENT

Saison 2022 – 2023

Date limite d'engagement :

D1 - D2 - D3 : Engagement jusqu'au **10 juillet 2022**.

D4 : Equipe 1 des clubs jusqu'au **30 juillet 2022**.

D4 : Equipes réserves des clubs jusqu'au **30 août 2022**.

FE : Engagement jusqu'au **10 juillet 2022**.

Engagement FOOT ENTREPISE en CCO 15 AOUT 2022.

III - SENIORS

3.1 FINALE DE CCCO

FINALE CCCO

SAMEDI 25 Juin 2022 à 19h30 STADE DU CHATEAU DE VIGNOLES

RUFFEY STE MARIE – ST APOLINNAIRE 3

Avec trois arbitres officiels à la charge du district.

Un délégué à la charge du district : Mr DA SILVA SERAFIN

La CS remercie les clubs et les mairies de QUETIGNY, LONGVIC et BEAUNE pour l'organisation des finales de coupe et poules finales D2-D3-D4.

IV. FUTSAL

COPA COCA-COLA BY FFF

TOURNOI FEMININ

Tournoi à 4 équipes le Samedi 09 juillet 2022 au Gymnase CARNOT.

TOURNOI MASCULIN

Le mercredi 29 juin 2022 à NEUILLY LES DIJON.

FCNCS – DIJON CLENAY – DIJON METROPOLE 1,2 et 3.

Les vainqueurs des matches feront un tournoi final à 5 la semaine du 27-06 au 01-07.

Les perdants feront un tournoi final à 5 pour le classement la semaine du 20-06 au 25-06.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Le Président : LECOUR B.